

# Livret d'accueil



**Associations, IAE, SCIC, SCOP**  
*le Dispositif Local*  
**d'Accompagnement**  
*pourquoi pas **VOUS ?*** ”



Ce livret d'accueil est remis à toutes les structures s'insérant dans une démarche d'accompagnement dans le cadre du dispositif DLA.

■ [www.dla-ca.org](http://www.dla-ca.org) ■



## Le saviez-vous ?



Les Associations sont des **acteurs économiques** et des employeurs. Par conséquent, avec un accompagnement adapté vous augmentez considérablement vos chances de pérenniser votre structure.



## Le DLA

la **meilleure façon**  
de passer à **l'action** ”

Nous vous souhaitons la bienvenue

Madame,  
Monsieur,

Qu'il s'agisse d'un appui ponctuel ou d'un accompagnement global, vous envisagez prochainement de bénéficier des services du DLA pour résoudre les difficultés auxquelles vous êtes confrontés, ou développer l'activité de la structure.

Nous vous invitons à lire ce livret d'accueil et à le faire lire autour de vous au sein de votre structure. C'est tout à la fois un document de fond et un document pratique, conçu et rédigé pour répondre au mieux à vos préoccupations. Il vous servira de guide tout au long de votre accompagnement. Sachez que notre volonté est de tout mettre en œuvre pour que celui-ci se déroule dans les meilleures conditions.

Notre engagement est de vous apporter un accompagnement correspondant au mieux à vos attentes dans un souci permanent de qualité.

Les DLA de Champagne-Ardenne sont à votre service et se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir.

Nous vous remercions de votre confiance,

**L'équipe des DLA de Champagne-Ardenne**

# Sommaire

## **1** *L'Essentiel sur le DLA*

Le DLA, de quoi s'agit-il ?.....	p.4
Qui sont les DLA ?.....	p.4
Les DLA se mobilisent pour vous apporter un accompagnement de qualité !.....	p.4
Quelques repères historiques.....	p.4
Quelques chiffres sur les DLA de Champagne-Ardenne.....	p.5
Des solutions concrètes existent, réfléchissons y ensemble !.....	p.6 à 7
Quatre enjeux pour renforcer l'efficacité des DLA de Champagne-Ardenne aujourd'hui. ....	p.7

## **2** *Le DLA comment ça marche ?*

Un accompagnement et une prise en charge complète.....	p.7 à 8
La dynamique de l'accompagnement DLA.....	p.8

## **3** *Vous et le DLA*

Contexte du contrat d'engagement mutuel.....	p.9
Les engagements de la structure bénéficiaire.....	p.9
Les engagements du DLA.....	p.9
Les engagements du prestataire.....	p.9

## **4** *Pour aller plus loin...*

Informations pratiques.....	p.10 à 11
Lexique.....	p.12

# 1 L'Essentiel sur le DLA

## Le DLA c'est...

- ✓ Une démarche volontaire des structures
- ✓ Un accompagnement souple et adapté à vos besoins
- ✓ Un interlocuteur unique par département
- ✓ Concret et réactif
- ✓ Totalement gratuit

## Le DLA ce n'est pas...

- ✓ Une subvention
- ✓ De la formation
- ✓ Un audit

## QUI SONT LES DLA ?

Le DLA est un organisme indépendant missionné sur un territoire pour accompagner des structures d'utilité sociale volontaires (associations, SIAE, SCIC et SCOP).

Véritable outil au service de votre structure, il mobilise des compétences externes et celles de ses partenaires pour développer les activités et services d'utilité sociale créateurs d'emplois.

En Champagne-Ardenne, il existe un DLA par département, et un DLA régional, qui sont financés principalement par l'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignations et le Conseil Régional. Ils bénéficient tous d'un cofinancement de la part du FSE (Fonds Social Européen).

## LES DLA SE MOBILISENT POUR VOUS APPORTER UN ACCOMPAGNEMENT DE QUALITÉ !

### 1. Accueil individualisé et orientation

Un Chargé de Mission présente le DLA aux responsables de la structure. Il les informe, répond à leurs questions et vérifie l'éligibilité au dispositif. Le cas échéant, il les oriente vers les ressources disponibles du territoire.

### 2. Diagnostic partagé

Le Chargé de Mission effectue avec les responsables de la structure un diagnostic global de son activité afin de mettre en évidence les points forts, points faibles, opportunités et menaces de la structure au regard de son environnement. Il recherche avec eux les causes des difficultés rencontrées par la structure et leur formule des préconisations.

### 3. Plan d'accompagnement partagé

Suite logique du diagnostic partagé, le plan d'accompagnement permet d'envisager le traitement des différentes problématiques rencontrées par la structure, à travers la mobilisation d'appuis individuels et/ou collectifs échelonnés dans le temps.

### 4. Suivi personnalisé

Le suivi permet de garantir la qualité des interventions au profit de la structure bénéficiaire. Il permet également de réorienter les besoins en matière d'accompagnement liés à l'évolution des structures bénéficiaires.

## QUELQUES REPÈRES HISTORIQUES

Le dispositif DLA s'est inscrit depuis plus de 10 ans dans le paysage Champardennais avec l'implantation en 2003 des DLA de la Marne et de la Haute-Marne. Puis, en 2004 ont suivi les DLA des Ardennes et de l'Aube.

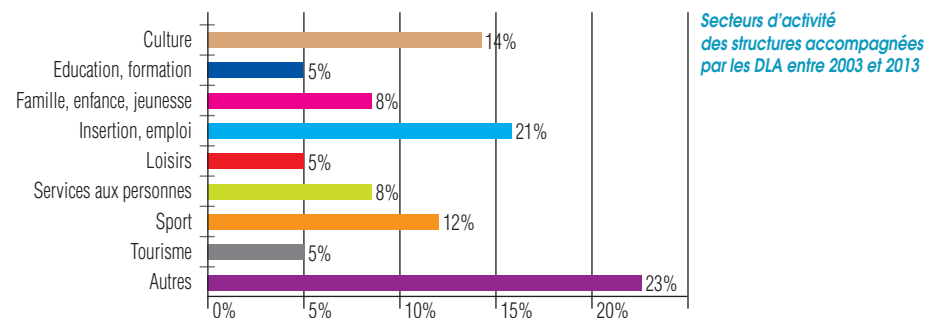
## QUELQUES CHIFFRES SUR LES DLA DE CHAMPAGNE-ARDENNE

Structures accueillies	1315
Diagnostics de structures réalisés	1595
Accompagnements individuels	1106
Accompagnements collectifs	155

Entre 2003 et 2013

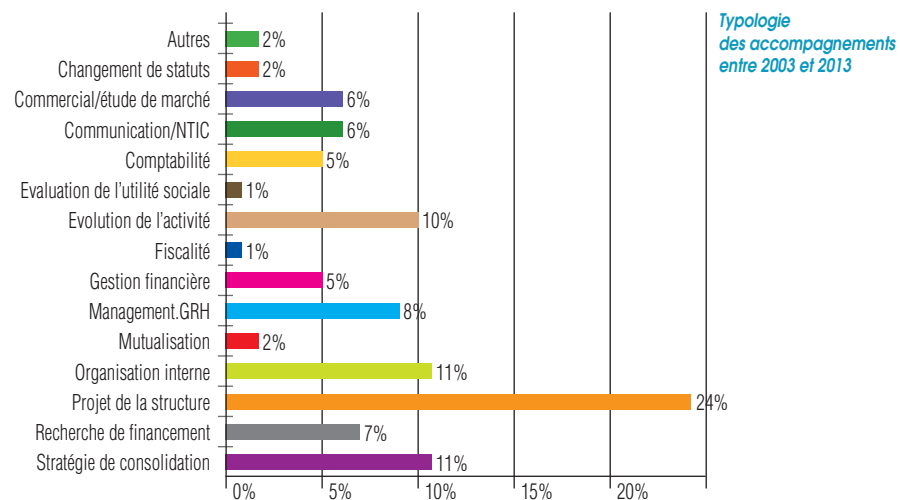
## Les DLA, un tremplin vers l'avenir

Les DLA s'adressent à toutes les structures «employeurs» quelque soit le secteur d'activité



## Les DLA, des spécialistes de l'accompagnement associatif

L'accompagnement des structures est réalisé par des professionnels expérimentés ayant une bonne connaissance du monde associatif. Dès son entrée dans le dispositif, la structure bénéficiera d'un accompagnement adapté à ses besoins pour résoudre les difficultés auxquelles elle est confrontée.



**Le saviez-vous ?**  
Près de 70% des structures ayant pris contact avec les DLA de Champagne-Ardenne ont été convaincues de la démarche.



## Des solutions concrètes existent, réfléchissons y ensemble !

### DLA des Ardennes

#### Aide à la mise en place et à la formalisation du projet de développement économique d'une nouvelle activité d'organisme de formation

Une association dont l'objet est de servir de relais culturel et social entre les personnes en difficulté et les institutions a évolué en fonction des besoins de ses publics. Un premier accompagnement DLA avait permis de formaliser son projet de développement et ainsi le mettre en œuvre sur son territoire dans un cadre sécurisé.

Dans le cadre de son développement, cette association a de nouveau sollicité le DLA. Elle voulait proposer de nouvelles offres de formations en lien avec son projet initial et obtenir un agrément d'organisme de formation. Le DLA est de nouveau intervenu pour aider à la structuration de cette nouvelle activité. L'association, avec le prestataire DLA, a construit un catalogue de formations, défini une politique tarifaire, mis en place une procédure de suivi et d'évaluation des formations et élaboré les différents documents (convention de formation, modèle de facture, contrat de formation, attestation de formation...). Cette nouvelle activité a permis à l'association de développer de nouvelles ressources afin de pérenniser les postes.

### DLA de l'Aube

#### Aide à la création et à la pérennisation d'emplois

Un réseau départemental d'associations agissant dans le secteur des services à la personne, sensible aux attentes et aux besoins des aubois, décide d'adapter ses ressources humaines aux évolutions de son territoire. Il rencontre le DLA de l'Aube qui réalise un diagnostic et lui propose un plan d'accompagnement : un prestataire, mandaté et financé par le DLA, aide pendant 6 mois les dirigeants de la fédération départementale et de quelques associations locales à concrétiser ce projet. A l'issue de cet accompagnement, 4 intervenantes à domicile sont recrutées. Forte de cette expérimentation satisfaisante, la fédération départementale essaiera cette démarche, dans les mois à venir, pour aider d'autres associations locales à créer et à pérenniser, au final, plusieurs dizaines d'emplois similaires sur le département de l'Aube.

### DLA de la Marne

#### Une aide à la consolidation du modèle économique

Une Structure de l'Insertion par l'Activité Economique à Reims souhaitait assainir sa situation financière. Un diagnostic a permis de mettre en évidence le manque de visibilité sur les activités déficitaires et excédentaires, ne permettant pas au conseil d'administration de réagir suffisamment vite pour enrayer les problèmes de trésorerie.

Un consultant a été mis à disposition pour accompagner l'association, afin de construire avec l'équipe dirigeante, constituée de bénévoles et de salariés, une comptabilité analytique ainsi que des outils de suivi d'activité et des ressources humaines. La structure a aujourd'hui un instrument de gestion efficace, lui permettant de rationaliser sa prise de décision et d'améliorer sa rentabilité.

### DLA de la Haute-Marne

#### Aide à la transformation d'une association de quartier en centre social

Une association de quartier qui proposait des activités, des animations et un lieu de rencontre pour les habitants a eu l'opportunité de devenir un centre social afin de répondre aux besoins de ce quartier et des financeurs.

L'accompagnement a permis aux co-présidents, aux bénévoles et à la salariée de prendre la mesure du fonctionnement d'un centre social, définir les actions qui seront portées par la structure et recueillir le soutien des partenaires et financeurs. Le poste de la médiatrice a ainsi été pérennisé durablement et deux autres postes ont été créés.

### QUATRE ENJEUX POUR RENFORCER L'EFFICACITÉ DES DLA DE CHAMPAGNE-ARDENNE AUJOURD'HUI

Proposer une offre de services complémentaires.

OFFRE DE SERVICES

Contribuer au développement local à travers des partenariats.

PARTENARIATS

Articulation des interventions et financements publics.

INTERFACE

Développer des collaborations au travers d'actions collectives.

MISE EN RESEAU

## 2 Le DLA comment ça marche ?

### UN ACCOMPAGNEMENT ET UNE PRISE EN CHARGE COMPLÈTE

#### 1 - La prise de contact

Vous avez appris l'existence du DLA et vous prenez contact avec un Chargé de Mission.

#### 2 - Le 1er RDV

Il permet de réaliser un diagnostic de votre structure, cerner vos problématiques et d'élaborer un plan d'accompagnement à partir des préconisations formulées par le Chargé de Mission.

#### 3 - La recherche d'un prestataire

Pour chaque appui proposé, le Chargé de Mission rédige un cahier des charges et procède à un appel à candidature afin de retenir l'expert qui sera missionné pour vous accompagner.

#### 4 - La signature de la convention

Une convention tripartite précise les modalités de l'accompagnement entre le DLA, le prestataire et votre structure.

#### 5 - L'accompagnement

- › Une 1ère réunion permet de préciser l'intervention du prestataire.
- › Le prestataire met en œuvre l'appui proposé par le Chargé de Mission pour résoudre les problématiques rencontrées par la structure. Le DLA peut être sollicité à tout moment pour faire le point sur l'évolution et la poursuite de l'accompagnement.
- › Une réunion finale de restitution du travail mené est organisée par la structure qui peut y associer ses partenaires.

#### 6 - Le suivi

L'action du DLA se poursuit au-delà de l'intervention du prestataire, une évaluation est effectuée à la suite de chaque appui.



Le DLA, un large éventail de prestations pour résoudre toutes vos problématiques.

**Le saviez-vous ?**

Se faire accompagner par un DLA est un gage de crédibilité auprès de vos financeurs !

**Compte-tenu des procédures et règles de fonctionnement du DLA, les Chargés de Mission ne peuvent intervenir en situation d'urgence ! Il vous convient donc d'anticiper les difficultés avant que celles-ci ne soient irréversibles.**

### 3 VOUS ET LE DLA

#### CONTEXTE DU CONTRAT D'ENGAGEMENT MUTUEL

L'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignations, le Conseil Régional de Champagne-Ardenne et le FSE ont décidé de mettre en place dès 2003 un nouveau dispositif dénommé « Dispositif Local d'Accompagnement - DLA » pour développer les activités et pérenniser les emplois des structures d'utilité sociale.

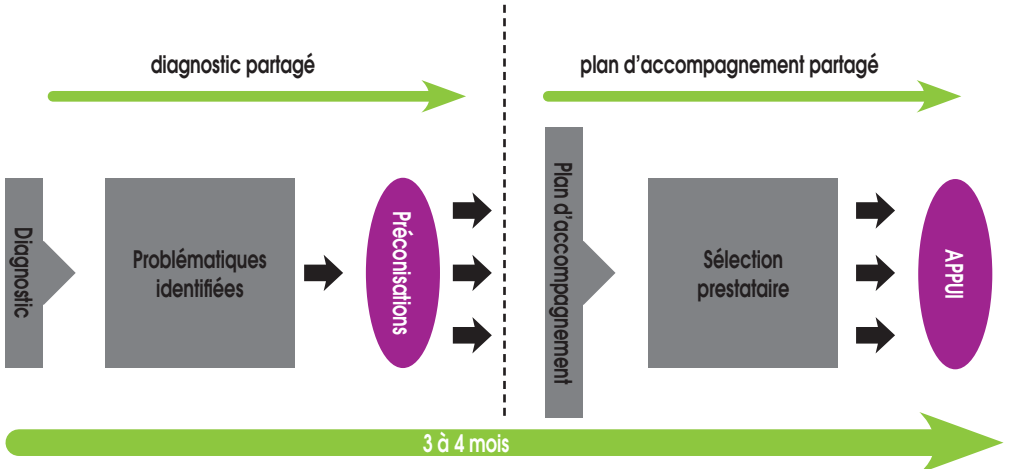
Ce dispositif a été conçu pour accompagner gratuitement les structures d'utilité sociale volontaires qui désirent résoudre les problématiques auxquelles elles sont confrontées.

Ce dispositif est confié par les financeurs à une structure associative retenue suite à un appel à candidature. Il implique un et/ou plusieurs Chargés de Mission dédiés pour cette fonction sur chaque département de la région Champagne-Ardenne.

Ce dispositif relève d'un accompagnement individualisé qui prend en compte les besoins et spécificités de chaque structure d'utilité sociale. Il consiste en un mix de journées ou de demi-journées de travaux individuels et/ou collectifs sur site. L'objectif est de préparer et d'outiller les structures d'utilité sociale à franchir un cap.

L'accompagnement s'inscrit dans une démarche positive afin de créer les conditions optimales pour la réussite de vos projets !

#### DYNAMIQUE DE L'ACCOMPAGNEMENT DLA



Il s'agit du délai moyen entre le 1er RDV pour établir le diagnostic et la 1ère réunion permettant de cadrer l'intervention du prestataire. La durée totale d'un accompagnement DLA dépend étroitement de la mobilisation de la structure bénéficiaire et de la complexité des problématiques à résoudre.

**Les prestataires DLA : des experts de l'accompagnement associatif !**

Les Chargés de Mission DLA disposent d'un annuaire d'environ 170 prestataires. C'est un véritable tour d'horizon d'experts au niveau national, ils ont une parfaite connaissance du monde associatif et de ses multiples problématiques. Ceci témoigne aussi de l'intérêt que portent les Chargés de Mission DLA au choix du prestataire pour un accompagnement de qualité des structures.

#### LES ENGAGEMENTS DE LA STRUCTURE BÉNÉFICIAIRE

- Participation active
- Respect des délais
- Démarche partagée par les bénévoles et les salariés
- Transparence
- Respect des modalités de l'accompagnement

#### LES ENGAGEMENTS DU DLA

- Respect de vos projets et de vos valeurs
- Une démarche partagée
- Bienveillance
- Souplesse

#### LES ENGAGEMENTS DU PRESTATAIRE

- Respect de la proposition au vue de laquelle ils ont été sélectionnés
- Empathie
- Disponibilité
- Déontologie



## Démarche qualité

Tous les accompagnements mis en place par les DLA font l'objet d'un suivi à intervalle régulier pour en mesurer l'impact global. Les résultats permettent de juger de la pertinence de l'accompagnement mis en œuvre et de déterminer avec la structure bénéficiaire les suites à donner.



## Le saviez-vous ?

Le dispositif DLA est un outil gratuit au service des structures d'utilité sociale.

## 4 Pour aller plus loin...



### Informations pratiques

#### TOUT SUR LES DLA DE CHAMPAGNE-ARDENNE EN 1 CLIC

Au cours de l'année 2009, les DLA de Champagne-Ardenne ont mis en ligne un site collaboratif accessible librement par le grand public qui peut désormais découvrir et comprendre le fonctionnement du dispositif DLA. Il s'agit d'un site ressource qui capitalise de nombreux documents de référence, via la base documentaire. Enfin, ce site propose également des services nouveaux dans le prolongement de l'offre existante et ce, afin de garantir aux structures bénéficiaires un accompagnement de qualité. Alors, allez-y... surfez !

Site internet : [www.dla-ca.org](http://www.dla-ca.org)

#### FORMATIONS GRATUITES À DESTINATION DES ACTEURS ASSOCIATIFS

Grâce au soutien financier de la Région Champagne-Ardenne et de l'Etat, la CRESCA, en lien avec les réseaux associatifs régionaux, développe depuis 2009, une nouvelle plateforme de formations qui vise à accompagner les bénévoles et salariés associatifs dans leur qualification afin de favoriser l'exercice de leurs missions. Il s'agit de formations de courte durée et adaptées aux besoins des associations.

Pour tous renseignements : [www.cresca.fr](http://www.cresca.fr)

#### DISPOSITIF RÉGIONAL ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE « PROGRESS »

Le Conseil Régional de Champagne-Ardenne soutient les projets innovants d'utilité sociale entrant dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire, créateurs d'emplois sur les territoires. L'intervention consiste à faciliter l'émergence du projet par un accompagnement technique et financier adapté en complémentarité des moyens d'autres partenaires publics et privés.

Pour tous renseignements : [www.cr-champagne-ardenne.fr](http://www.cr-champagne-ardenne.fr)

#### SOUTIEN À L'ÉMERGENCE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES SOUS STATUT SCOP (BOURSE EMERGENCE)

Le Conseil Régional de Champagne-Ardenne s'attache à favoriser l'émergence d'entreprises sous statut SCOP (génératrices d'au moins 2 emplois) sur des activités de production et de services. Ce dispositif intervient en amont de la création ou reprise d'entreprises, afin d'en faciliter l'émergence et permettre au futur créateur ou repreneur de valider son choix d'opter pour un statut d'associé-salarié de SCOP. L'intervention régionale revêt la forme d'une bourse individuelle d'un montant maximum de 3000 €, sous forme de subvention.

Pour tous renseignements : [www.cr-champagne-ardenne.fr](http://www.cr-champagne-ardenne.fr)

#### STRUCTURATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Parce qu'il est très difficile de créer et de développer une activité avec des moyens financiers limités, Champagne-Ardenne Active (fonds Territorial France Active) vous permet de renforcer vos ressources en mobilisant des fonds à des conditions très avantageuses. Différents outils financiers adaptés à vos besoins sont disponibles (fonds de garantie régional, contrat d'apport associatif et fonds d'amorçage associatif).

Pour tous renseignements : [www.ca-active.fr](http://www.ca-active.fr)

#### GROUPEMENT D'EMPLOYEURS, L'EMPLOI AUTREMENT

Il est difficile pour une association d'embaucher un collaborateur à plein temps pour une fonction saisonnière, des surcharges cycliques ou tout autre travail durable ou intermittent. Mis bout à bout, ces besoins répartis entre plusieurs structures génèrent des emplois. Le groupement d'employeurs est une association loi 1901 à but non lucratif. L'objectif est d'aider les structures à maintenir, développer et diversifier leurs activités par le biais du recrutement en temps partagé de salariés au sein des structures adhérentes et en assure la gestion. Cette initiative répond aux demandes de tous types de structures à la recherche de salariés compétents, pour des emplois durables (à moyen et long terme) à temps partiel et saisonnier.

Pour tous renseignements : [www.dla-ca.org/offre\\_service.php](http://www.dla-ca.org/offre_service.php)



### Lexique

#### Acsé

» Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances

#### Avise

» Agence de valorisation des initiatives socio-économiques

#### CAA

» Champagne-Ardenne Active

#### CAT

» Communauté de l'Agglomération Troyenne

#### CDC

» Caisse des Dépôts et Consignations

#### CRESCA

» Chambre Régionale de l'Economie Sociale de Champagne-Ardenne

## **DIRECCTE**

» Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

## **DLA**

» Dispositif Local d'Accompagnement

## **ESS**

» Economie Sociale et Solidaire

## **FA**

» France Active

## **FSE**

» Fonds Social Européen

## **GRH**

» Gestion des Ressources Humaines

## **IAE**

» Insertion par l'Activité Economique

## **NMC**

» Nouvelle Modalité de Conventionnement

## **NTIC**

» Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

## **PROGRESS**

» Programme régional pour le développement de l'Economie Sociale et Solidaire en Champagne-Ardenne

## **SAP**

» Services à la Personne

## **SCIC**

» Société Coopérative d'Intérêt Collectif

## **SCOP**

» Société Coopérative et Participative

## **SGAR**

» Secrétaire Général aux Affaires Régionales

## **SIAE**

» Structure d'Insertion par l'Activité Economique

## **UE**

» Union Européenne

## **UT**

» Unité Territoriale

Un lexique complet est disponible sur le site [www.dla-ca.org](http://www.dla-ca.org)



# Le Dispositif Local d'Accompagnement en Champagne-Ardenne

## Ardennes (DLA 08) Charleville-Mézières

Structure porteuse :  
Ligue de l'enseignement des Ardennes  
Tél. 03.24.33.85.85  
Email : frederique@laligue08.org  
sabine@laligue08.org

## Marne (DLA 51) Reims

Structure porteuse :  
Champagne-Ardenne Active  
Tél : 03.26.87.68.15  
Email : j.furelaud@ca-active.fr  
b.knibbe@ca-active.fr

## Aube (DLA 10) Troyes

Structure porteuse :  
Ligue de l'enseignement de l'Aube  
Tél. : 03.25.82.68.68  
Email : dla10@laligue10.org  
mission.dla10@laligue10.org

## Haute-Marne (DLA 52) Chaumont

Structure porteuse :  
BGE Champagne  
Etablissement de la Haute-Marne  
Tél. : 03.25.32.99.93  
Email : contact.chaumont@bgechampagne.fr

Les DLA de Champagne-Ardenne sont coordonnés au niveau régional par le DLA régional.  
Le DLA régional réalise également l'accompagnement des têtes de réseaux  
régionales et des structures ayant une dimension régionale.

## DLA Régional

Structure porteuse :  
Chambre Régionale de l'Economie Sociale de Champagne-Ardenne (CRESCA)  
Tél : 03.26.07.96.43  
Email : info@dla-ca.org

## Observations éventuelles

Avec le soutien financier de :

